**Appel à contribution**

**Date limite 31 mai 2019**

**Rapport de l’Expert Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre**

6 mai 2019

Conformément à mon mandat d'expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, conformément à la résolution 32/2 du Conseil des droits de l'homme, j'ai l'intention de présenter un rapport thématique à la 74e session de l'Assemblée générale, qui mettra l'accent sur la marginalisation et l'exclusion des environnements socioculturels. Le rapport examinera comment l'inclusion protège les personnes de la violence et de la discrimination et le rôle clé de l'État dans la promotion et le développement de cette inclusion dans les domaines social, culturel, politique et autres. Enfin, il formulera des recommandations aux États et aux autres parties prenantes concernées.

Mon rapport examinera ces questions en relation avec les thèmes de l'éducation, la santé, du logement, de l'emploi / d’autonomisation économique et d'un niveau de vie suffisant. Je considérerai également les sous-thèmes / acteurs suivants (entre autres): culture, famille, religion, migration, urbain / rural, personnes âgées, jeunes, participation politique, sécurité sociale / avantages sociaux, secteur des entreprises et médias.

**Contexte**

Les lois discriminatoires et les normes socioculturelles continuent de marginaliser et d’exclure les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et de genre variant des secteurs de l’éducation, de la santé, du logement, de l’emploi et de la profession et autres. La marginalisation et la relégation à la périphérie font partie d'un cercle vicieux qui soulève une foule d'autres problèmes ; dans un contexte où l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels est entravé, on peut observer une série de graves impacts négatifs sur les individus, leurs familles, leurs groupes et leurs communautés, entraînant la pauvreté et l’exclusion, un statut socio-économique inférieur et une limitation de l'accès aux biens qui sont essentiels pour jouir de l’ensemble des droits de l’homme. L'environnement d'exclusion les expose inévitablement à la violence et à la discrimination, car il entrave leur accès à leurs droits, crée une inégalité des chances et d’accès aux ressources.

Dans [une déclaration commune](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/JointLGBTIstatement.aspx) publiée en 2015, 12 entités des Nations Unies ont exprimé leur préoccupation à propos de ces questions:

« Les enfants sont confrontés au harcèlement, à la discrimination ou à l’expulsion des écoles sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou supposée, ou celle de leurs parents. [...] Alors que la discrimination et la violence contribuent à la marginalisation des personnes LGBTI et à leur vulnérabilité aux problèmes de santé, y compris l’infection par le VIH, elles sont également victimes de refus de soins, d’attitudes discriminatoires et de pathologisation dans les milieux médicaux et autres. [...] L’exclusion des personnes LGBTI de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des lois et des politiques qui les concernent perpétue leur marginalisation sociale et économique.»

Des mesures importantes ont déjà été prises aux niveaux international, régional et national pour remédier à ces problèmes. Par exemple, l'UNESCO a organisé une [consultation internationale sur le harcèlement homophobe dans les établissements d'enseignement](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000216493) en 2011, réunissant des ministères de l'Éducation, des agences des Nations Unies, des ONG et des universitaires de plus de 25 pays du monde. La Banque mondiale gère [un projet](https://www.worldbank.org/en/topic/sexual-orientation-and-gender-identity#3) visant à combler le déficit de données LGBTI, axé sur l'inclusion dans les marchés, les services et d'autres espaces. Le PNUD dirige l'élaboration de l'Indice d'inclusion LGBTI, qui mesurera l'inclusion des personnes LGBTI dans les domaines de la santé, le bien-être économique, l’éducation, la participation à la vie politique et civique, et la sécurité et violence person­nelles. En collaboration avec la Banque mondiale, la société civile, les gouvernements et les universitaires, le PNUD a élaboré une proposition de [51 indicateurs pour l'indice d'inclusion LGBTI](https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hiv-aids/lgbti-index.html), alignés avec les DDG, afin d'identifier qui est "laissé pour compte" et pourquoi. Les syndicats et les organisations d’employeurs se sont efforcés de promouvoir l’inclusion significative des personnes LGBT sur le lieu de travail et environ 240 entreprises ont exprimé leur soutien aux [Normes Mondiales de Conduite à l’intention des Entreprises](https://www.unfe.org/standards/) pour lutter contre la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre. Les États ont adopté une législation protégeant explicitement les personnes LGBT de la discrimination en matière de logement et d'accès à la sécurité sociale.

Un premier aperçu de ces questions confirme rapidement l’interdépendance et l’interrelation de tous les droits de l’homme. Prendre en compte les droits sociaux et économiques des personnes LGBT est essentiel pour tout effort visant à lutter contre la violence et la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale s'est engagée à ne laisser personne pour compte. Afin de sortir les personnes LGBT des cycles d'exclusion et d'abus, nous devons examiner de manière critique ces problèmes ainsi que les bonnes pratiques émergentes. Dans mon rapport, je cherche en outre à souligner le rôle unique des dirigeants dans différents domaines, ce qui permettra de briser le cycle de l'exclusion et peut avoir un impact positif sur les idées malentendus, les peurs et les préjugés qui alimentent la violence et la discrimination.

**Appel à contributions**

Pour alimenter mon rapport, je sollicite les contributions des parties prenantes concernées (États membres, institutions nationales des droits de l'homme, organisations de la société civile, agences des Nations Unies, institutions régionales, personnes morales, etc.) sur la base des thèmes suivants:

1. Les domaines clés dans lesquels des personnes (de votre pays, de votre région ou du monde entier) souffrent d'exclusion socioculturelle et économique en raison de violences et de discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ; en particulier,
2. Quelles connaissances, y compris en matière de données, existent dans les bases de planification de l'État en matière d'exclusion socioculturelle et économique fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, y compris les niveaux de pauvreté, de sans-abrisme, d'éducation, d'emploi, de santé, de participation politique et tout autre indicateur social pertinent ?
3. Comment les individus, groupes ou communautés sont-ils affectés différemment, en fonction de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre?
4. Quels sont les principaux obstacles à l’égalité d’accès à l’éducation, aux soins de santé, à l’emploi et à la profession, au logement et aux autres secteurs concernés?
5. Les causes fondamentales et facteurs structurels responsables de la marginalisation et de l’exclusion socioculturelle et économique, tels que les lois, politiques publiques, pratiques institutionnelles, comportements organisationnels et idéologies, valeurs et convictions dominantes?
6. Les efforts déployés par les États pour lutter contre l'exclusion socioculturelle et économique par le biais de lois, de politiques, de collectes de données et d'autres moyens, par exemple:
	1. Le dénuement et la pauvreté ;
	2. Les efforts déployés actuellement par les États pour lutter contre le harcèlement et l'exclusion des personnes LGBT de l'éducation, notamment dans le cadre de la formation des enseignants dans les programmes d'enseignement, et toute mesure visant à promouvoir la formation continue ou la réinsertion dans les milieux éducatifs et la formation professionnelle;
	3. Le sans-abrisme chez les personnes LGBT, en particulier les jeunes, et l'inclusion dans les programmes d'hébergement;
	4. La couverture par la sécurité sociale et les avantages sociaux, ainsi que par les assurances-santé publiques et privées (en tenant compte des pensions de survivants pour les couples du même sexe, de la couverture santé pour les traitements d’affirmation de genre, des logements sociaux pour les jeunes et les personnes âgées LGBT, etc.);
	5. L’accès égal à la santé (y compris par la formation et la sensibilisation du personnel soignant), indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre;
7. Les mécanismes de plainte disponibles et accessibles aux personnes LGBT confrontées à la discrimination.
8. Les actions visant à assurer l'inclusion socioculturelle et économique sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les mesures prises pour assurer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable aux niveaux national et régional.
9. Les actions entreprises pour sensibiliser le public aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, afin de promouvoir l'inclusion socioculturelle et économique significative des personnes LGBT.
10. Les services fournis par la société civile aux personnes LGBT exclues et marginalisées.

Les réponses aux questions ci-dessus peuvent être soumises en anglais, français ou espagnol et en format Word. Veuillez noter que si vous souhaitez que vos soumissions restent confidentielles, vous devez en faire la demande explicite dans votre soumission, faute de quoi les informations pourraient être référencées dans le rapport et/ou publiées.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir transmettre les informations demandées dans les meilleurs délais, de préférence avant le 31 mai 2019 au plus tard. Les réponses peuvent être adressées à l'Expert Indépendant au Bureau du Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et peuvent être envoyées par courrier électronique. (ie-sogi@ohchr.org).

Pour toute autre question ou clarification, n’hésitez pas à me contacter via le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unions aux droits de l’homme (Mme Catherine de Preux De Baets, téléphone: 022 917 93 27, email: cdepreuxdebaets@ohchr.org ou Mme Alice Ochsenbein, téléphone: 022 917 32 98, aochsenbein@ohchr.org).

Meilleures salutations,



Victor Madrigal-Borloz

Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre